



Examen écrit G1 (auto) et M1 (moto)

- ☐ Vous avez au moins 16 ans.
- ☐ Vous habitez en Ontario. À partir du 11 mai 2026, vous devez déclarer que l'Ontario est votre lieu de résidence principal et que vous êtes au Canada légalement.
- ☐ Une pièce d'identité originale qui montre votre nom légal et votre date de naissance complète, par exemple un passeport, un certificat de naissance canadien, une carte de résident permanent (PR), une fiche relative au droit d'établissement (Record of Landing, IMM 1000), une confirmation de résidence permanente (IMM 5292) avec votre passeport, une carte-photo de l'Ontario, ou un permis de travail (work permit), un permis d'études ou une fiche de visiteur (IMM 1442). Les photocopies et les documents expirés ne sont pas acceptés. Si un document ne montre pas à la fois votre nom et votre date de naissance, apportez-en deux qui, ensemble, montrent les deux.
- ☐ Une preuve de changement de nom (certificat de mariage, certificat de changement de nom ou ordonnance du tribunal) si les noms sur vos documents ne sont pas les mêmes.
- ☐ Vos lunettes ou vos verres de contact, si vous en avez besoin. Vous passerez d'abord un examen de la vue.
- ☐ L'argent pour les frais : forfait G1 \$159.75 (comprend l'examen des connaissances, votre premier examen pratique G2 et un permis de cinq ans) ou forfait M1 \$78.75. Une deuxième tentative à l'examen des connaissances coûte \$16.00.
- ☐ Pas besoin de rendez-vous pour l'examen des connaissances. Arrivez au moins une heure avant la fermeture du centre.

Examen écrit Class A, B, C, D, E ou F (camion et autobus)

- ☐ Vous avez au moins 18 ans et un permis complet de Class G (ou supérieur).
- ☐ Votre permis de conduire de l'Ontario valide et/ou une pièce d'identité acceptée.
- ☐ Un rapport médical commercial rempli par un médecin ou une infirmière praticienne. Il est valide pendant 180 jours.
- ☐ Deux documents qui prouvent que vous habitez en Ontario (nouveau à partir du 11 mai 2026). Des originaux ou des copies imprimées, en anglais ou en français, pas des photocopies ni des captures d'écran. Exemples : avis de cotisation (Notice of Assessment), talons de paie de vos trois dernières périodes de paie, lettre de l'employeur, relevé bancaire ou de carte de crédit, bail, hypothèque, facture d'impôt foncier, facture de services publics ou police d'assurance. Les documents d'impôt et de prestations doivent dater de cette année ou de l'année dernière. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.
- ☐ Un document qui prouve que vous êtes au Canada légalement et que vous pouvez travailler (nouveau à partir du 11 mai 2026). Il doit être valide encore au moins six mois. Citoyens et résidents permanents : passeport canadien, certificat de naissance canadien, carte PR, certificat de citoyenneté avec photo ou fiche relative au droit d'établissement (Record of Landing). Résidents temporaires : permis de travail (work permit) ou permis d'études (IMM 1442) avec votre passeport valide. Un permis de travail fermé doit indiquer un employeur de l'Ontario de chauffeurs de camion ou d'autobus.
- ☐ Vous avez le statut maintenu? Apportez votre accusé de réception (AOR) d'IRCC. Les titulaires d'un permis de travail ont aussi besoin de la lettre d'IRCC qui vous permet de continuer à travailler.
- ☐ Vos lunettes ou vos verres de contact, si vous en avez besoin.
- ☐ L'argent pour les frais : examen des connaissances \$23.75 (Class A à F).

La Class D avec une restriction RV n'exige pas de documents d'admissibilité au travail. Sans les documents requis, DriveTest ne peut pas terminer votre demande.

Examen écrit sur les freins à air (Z)

- ☐ Votre permis de conduire de l'Ontario valide.
- ☐ Vos lunettes ou vos verres de contact, si vous en avez besoin.
- ☐ L'argent pour les frais : examen des connaissances Z \$16.00 (forfait Z avec l'examen pratique : \$66.00).

Comment payer

DriveTest accepte l'argent comptant, la carte de débit, la carte de crédit, le chèque certifié, la traite bancaire, le mandat (à l'ordre de Serco Canada Inc.) et les chèques de voyage. Les frais sont fixés par le gouvernement de l'Ontario et peuvent changer.

Bon à savoir

- Vous devez réussir votre examen pratique dans un délai d'un an après avoir réussi l'examen des connaissances. Sinon, vous devrez repasser l'examen de la vue et l'examen des connaissances.
- Class A : vous devez terminer la formation obligatoire de niveau débutant avant votre examen pratique (pas avant l'examen écrit).
- À partir du 1er janvier 2027, vous devez avoir un permis de Class G depuis au moins 6 mois avant de passer l'examen pratique de Class A.

Vérifiez toujours les listes officielles de DriveTest avant d'y aller : drivetest.ca/licences/acceptable-id-documents

Pratiquez gratuitement en 11 langues : ontariopracticetest.ca

Aide à l'étude gratuite. Ce n'est pas un document officiel du gouvernement.

ontariopracticetest.ca